

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

DECISION DU PRESIDENT N°2024-35

Réf : BM

OBJET : EAJE de Revel « Les P'tits Clous » - Réhabilitation de la cuisine – Mission de diagnostic

Le Président de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2024 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre présentée par « EUCLID INGENIERIE », 10 rue Becquerel, 63 110 BEAUMONT

Considérant la nécessité de prévoir une mission de diagnostic, comprenant la rédaction d'un programme de travaux et l'estimation budgétaire dans le cadre de la réhabilitation de la cuisine EAJE « Les P'tits Clous » - 31250 Revel.

DECIDE de signer l'offre proposée par « EUCLID INGENIERIE » pour un montant de 2 400,00 € HT soit 2 880,00 € TTC.

PRECISE QUE

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes .
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le 12 AVR. 2024

Le Président
Laurent HOURQUET

